



SPORTA
BRUSSELS VOLLEY

Aux membres du CA de la FVWB,
Aux représentants FVWB au CA de VolleyBelgium,
Aux membres de la cellule arbitrage de la FVWB,

En tant que responsable d'un club de volley-ball, je me permets de vous adresser cette interpellation pour attirer votre attention sur un enjeu financier qui impacte directement la gestion de vos clubs.

Comme beaucoup de clubs, nous constatons une diminution progressive des investissements de la part des sponsors ainsi qu'une diminution des subsides (vu les finances des pouvoirs publics, il faut certainement s'attendre à de nouvelles diminutions!), tandis que nos charges continuent de croître (encadrement, infrastructures, assurances, etc.).

Parmi ces charges, les frais liés à l'arbitrage représentent aujourd'hui une part importante de notre budget, atteignant près de 20 % de celui-ci.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance d'avoir des arbitres de qualité et de la nécessité de les valoriser à leur juste mesure, notamment sur le plan financier.

Cependant, les coûts actuels de l'arbitrage – incluant à la fois la prestation et les frais de déplacement – sont devenus très élevés.

Pour un match de niveau VolleyBelgium, ces coûts oscillent entre 250 et 300€ par rencontre pour deux arbitres.

Si la prestation est fixée à 62 €, le reste de la somme est lié aux frais kilométriques, actuellement indemnisés à hauteur de 0,43€/km.

Par exemple, un arbitre basé à Bruxelles qui se rendrait à Waremme 120km aller, soit 240km aller-retour percevrait une indemnité totale de 164,80€ : 62€ pour la prestation et 102,80€ pour les frais de déplacement.

Dans le cadre d'une rencontre de championnat FVWB, le club réaliserait une économie de 6€ étant donné que la prestation est facturée à 56€.

Cette indemnité semble excessive dans le contexte de l'activité d'arbitrage.

Bien que les arbitres utilisent leurs véhicules personnels, cette indemnité correspond théoriquement à une compensation pour l'usure et les coûts d'entretien liés à une utilisation spécifique.

En outre, lorsqu'il s'agit de voitures de société, la situation devient encore plus avantageuse pour l'arbitre. Certains arbitres eux-mêmes admettent préférer des désignations à longue distance pour maximiser leurs gains, sans que ces trajets ne représentent un coût réel pour eux.

En comparaison, dans d'autres disciplines sportives comme le basket ou le hockey, les arbitres perçoivent des montants nettement inférieurs.

Par exemple, pour un match régional de basket ou de hockey, l'indemnité totale (prestation et frais de déplacement inclus) oscille entre 50€ et 100€, bien en dessous des coûts actuels observés dans le volley-ball.



SPORTA BRUSSELS VOLLEY a.s.b.l. -

Rue Verheyleweghen 30, bte 3 – 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Numéro d'entreprise: BE 0429.766.319

IBAN: BE12 3631 8131 7692



SPORTA
BRUSSELS VOLLEY

Dans ce contexte, j'aimerais que vous entamiez une réflexion à deux niveaux :

1. **Au niveau de notre fédération** : Il serait judicieux de repenser le calcul des indemnités kilométriques.
Par exemple, limiter cette indemnité à 75 % de celle fixée par le SPF Économie pourrait être une solution équilibrée. Par ailleurs, il serait pertinent d'envisager une différenciation pour les arbitres utilisant une voiture de société, étant donné que leur coût réel lié au véhicule est moindre.
Il suffirait de faire une demande de modification de notre ROI cependant nous pensons qu'il est préférable d'entamer une discussion avec la cellule arbitrage pour trouver une solution qui conviendrait à tous.
2. **Au niveau de VolleyBelgium** : Il serait essentiel que nos représentants traitent deux points distincts.
Premièrement, ils devraient défendre une révision globale des frais d'arbitrage afin de réduire la charge financière pesant sur les clubs.
Deuxièmement, une clarification quant au statut fiscal des arbitres est indispensable. Actuellement, les clubs sont considérés comme fiscalement responsables pour les désignations effectuées par VolleyBelgium, ce qui représente un risque supplémentaire. Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle de la FVWB, où la fédération elle-même assure le paiement des arbitres ?

Ces modifications permettraient de soulager les clubs tout en maintenant une juste reconnaissance des arbitres.

Si nous voulons atteindre les objectifs du plan-programme, notamment l'augmentation du nombre de clubs, d'équipes et d'affiliés, il est important de mettre en place des mécanismes adaptés. Actuellement, la situation financière des clubs ne permet pas de continuer à absorber ces coûts croissants sans compromettre leur développement.

Il est donc primordial que la fédération trouve des solutions concrètes.

Cette lettre se veut une interpellation pour mettre en avant une situation préoccupante qui pourrait nuire à la fédération à court ou moyen terme.

Je vous remercie pour l'attention,

Thibault Lycops

Président du Sporta Brussels Volley



SPORTA BRUSSELS VOLLEY a.s.b.l. -
Rue Verheyleweghen 30, bte 3 – 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Numéro d'entreprise: BE 0429.766.319
IBAN: BE12 3631 8131 7692